



## Ce qu'il faut retenir !!!

**Un appel pour une  
réparation ou une casse?  
APPELEZ SCC au**

**0825.38.75.73** (n° INDIGO)  
et suivez les indications du serveur vocal

**Pour une casse, VOUS avez 5 jours pour  
déclarer un sinistre à l'assureur.  
(Au-delà, il n'y aura pas de prise en charge)**

**Lors de la déclaration d'un sinistre,  
décrivez les circonstances.**

**La garantie est couverte par SCC. Ne  
contactez pas d'autres sociétés.**



## Le Matériel couvert :

Il s'agit uniquement du PC Portable neuf, de marque HP, qui vous a été remis par le Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre de l'Appel d'Offres « opération Ordina13 phase 2 ».

### **Le micro-ordinateur est couvert pour :** **Les pannes matérielles et la casse.**

Ce document décrit les modalités vous permettant de bénéficier de ces services proposés par le CG 13. Des documentations sont jointes avec le portable ainsi qu'une aide spécifique sur le bureau de Windows Vista (icône Ordina 13).

**Les sites à retenir**  
**[www.ordina13.fr](http://www.ordina13.fr)**  
**[faq.ordina13.fr](http://faq.ordina13.fr)**

### **Les conditions générales de garantie sont décrites**

dans le manuel livré «Garantie» dont le chapitre :

### **Période de couverture est remplacé par le texte suivant :**

La période de garantie démarre pour tous les ordinateurs dont le numéro d'inventaire commence par «09P» le 5 octobre 2009 pour une période de 3 ans.

**Les appels ne pourront être pris en compte que 2 semaines après la date de distribution pour des raisons administratives.**

**La batterie est garantie 1 an.**

Vous trouverez ci-dessous l'explication sur le remplacement ou la réparation des pièces défectueuses (garantie) et au verso le descriptif du service assuré en cas de casse.

## **Il est impératif de conserver l'emballage d'origine**

afin d'assurer une protection adaptée lors d'un éventuel retour du portable en garantie.



## Votre Assurance

En complément au service, vous êtes couvert pour les incidents au quotidien !!!

## Dommage / Casse :

**Toute destruction ou détérioration de l'Appareil nuisant à son bon fonctionnement**

Nous allons vous aider pour tous les sinistres que vous risquez de rencontrer, et cela :

- sans franchise : (pas d'argent retenu sur le coût du PC Portable en cas de réparation, dans la limite de son plafond)
- sans vétusté : (quelque soit l'âge de votre Appareil Garanti, nous pourrons le réparer, toujours dans la limite du plafond garanti et pendant la période de la garantie),

**● à raison d'un sinistre par an !**

2007 Preferred Partner\*   
\*Partenaire Privilegé invent

## Attention

**Cette assurance ne couvre que la casse dans les conditions décrites dans la Notice d'Information.**

Elle ne couvre pas le Vol, la Panne, les Virus, les Erreurs de manipulation, etc ...

**Elle ne couvre pas non plus la casse suite à des manipulations de transformation de l'Appareil**

(changement de disque, de carte mère, de processeur, etc ...).

Cette garantie n'est pas cessible.

## Votre Adhésion à l'Assurance :

**Votre Adhésion est automatique !!!**

**Vous n'avez strictement rien à faire !!!**

Dès que votre Convention de don est validée et signée par l'un de vos parents ou par votre tuteur, votre PC Portable est couvert par l'Assurance.

Vous pouvez nous contacter par téléphone ou nous faire parvenir le formulaire de déclaration d'une demande de maintenance par courriel ou Fax. Pour toute demande transmise par ce formulaire, vous serez rappelé par un technicien informatique qui diagnostiquera avec vous la panne rencontrée.

**Téléphone : 0825.38.75.73** (n° indigo)

**Fax : 01 60 18 82 40**

**Email : [ordina13-maintenance@fr.scc.com](mailto:ordina13-maintenance@fr.scc.com)**

**Plage d'ouverture  
du lundi au vendredi  
de 8H à 18H  
et le samedi de 8H à 12H**

**Avant tout appel,  
munissez-vous systématiquement  
du numéro de votre ordinateur  
(09PXXXXXX) et des DVD de  
restauration  
remis avec le portable**

Les appels ne peuvent concerner que des dysfonctionnements du matériel nécessitant un remplacement de pièce(s).

Pour établir son diagnostic, le technicien peut vous demander de réaliser des manipulations entraînant la perte de vos données personnelles.

Pour ces raisons, il est impératif et de votre responsabilité de réaliser la sauvegarde de l'ensemble de vos données et paramètres personnels avant tout appel.

Merci de vous assurer également que le système d'exploitation installé est celui d'origine (Vista) et que tout composant ajouté par vos soins a bien été retiré.

[SCC, HP et le Conseil Général des Bouches du Rhône déclinent toutes responsabilités sur d'éventuelles pertes de données.](#)

## **En cas de sinistre : Lorsque votre PC Portable est cassé**

### **Vous devez faire**

- Sous peine de ne plus être couvert, vous devez déclarer le sinistre dans les 5 jours à :

Service SCC Assurances  
BP 50060 - 13742 VITROLLES  
Tél : 0825 38 75 73

- Vous devez fournir les documents demandés par le Gestionnaire de Sinistres
- Le dossier ne sera pas pris en charge si vous ne décrivez pas les circonstances du Sinistre
- Appelez le 0825 38 75 73 et choisissez l'option 2 suivant les instructions du serveur vocal

- Vous devez suivre les instructions du Gestionnaire de Sinistres

### **Vous ne devez pas faire**

- Vous ne devez pas entreprendre de démarche de réparation ou de remplacement
- Vous ne devez pas prendre contact avec la plate forme «Assurance», lorsque cela relève de la panne. L'assurance est réservée pour les «casses».

Vous trouverez tous les renseignements relatifs à votre assurance, dans la notice d'information disponible sur le site :  
**[www.ordina13.fr](http://www.ordina13.fr)**